



Coopératives laitières : facteurs de maintien de l'élevage laitier en montagne ?

Françoise Alavoine-Mornas et Sophie Madelrieux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rga/2709>

DOI : 10.4000/rga.2709

ISSN : 1760-7426

Éditeur

Association pour la diffusion de la recherche alpine

Référence électronique

Françoise Alavoine-Mornas et Sophie Madelrieux, « Coopératives laitières : facteurs de maintien de l'élevage laitier en montagne ? », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 103-1 | 2015, mis en ligne le , consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rga/2709> ; DOI : 10.4000/rga.2709

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



La Revue de Géographie Alpine est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Coopératives laitières : facteurs de maintien de l'élevage laitier en montagne ?

Françoise Alavoine-Mornas et Sophie Madelrieux

Ce travail a été conduit dans le cadre du projet de recherche MOUVE, grâce au financement de l'Agence Nationale de la Recherche (projet ANR-2010-STRA-005-01). Nous tenons également à remercier les responsables des coopératives, les éleveurs et autres acteurs des territoires, qui ont bien voulu nous accorder de leur temps et sans qui la réalisation de ce travail n'aurait pas été possible, ainsi que Philippe Lescoat et le groupe d'AgroParisTech (13 étudiants et 4 encadrants) pour l'étude de cas Cœur de Chartreuse.

Contexte et problématique

- 1 Les coopératives laitières sont des acteurs essentiels de la filière lait en France, elles collectent plus de 50 % du lait produit (Coop de France, 2010). Les quotas laitiers, outil de régulation de l'offre à l'échelle européenne depuis 1984, vont être supprimés en 2015, ce qui va entraîner une mise en concurrence généralisée des producteurs laitiers européens (Dervillé *et al.*, 2012). L'effet attendu est une baisse du prix du lait et un accroissement de sa volatilité, ce qui interroge le devenir des exploitations laitières les moins productives ou ayant des coûts de production élevés, telles que les exploitations de montagne. Les opérateurs d'aval vont également être impactés par la remise en cause de leur position concurrentielle dans un marché du lait mondialisé. Quels rôles peuvent alors jouer les coopératives sur le maintien des élevages laitiers dans les zones de montagne ?
- 2 De nombreux travaux se sont intéressés à la coopération agricole. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons citer Forestier et Mauget (2000), Koulytchizky et Mauget (2003), Mauget (2008), Filippi *et al.* (2009), qui ont mis en évidence les grandes tendances de transformation des coopératives agricoles : concentration, intégration verticale, fusions, rachats, filialisation, pouvant aboutir à des groupes coopératifs ouverts à

l'internationalisation, avec un brouillage possible entre logique coopérative et logique capitaliste. Duvaleix *et al.* (2003) soulignent les changements dans la gouvernance de ces coopératives et l'éloignement des adhérents vis-à-vis des instances de décision de ces groupes. Angeon *et al.* (2006) considèrent que les coopératives agricoles jouent un rôle certain dans le maintien de l'agriculture et le développement des territoires. L'ancrage territorial des coopératives reste présent mais il évolue parfois vers des hybridations entre « local » et « global » (Filippi, 2004 ; Filippi *et al.*, 2008 ; Corniaux *et al.*, 2014). Concernant le secteur laitier, la FNCL¹ indique qu'une coopérative laitière est une entreprise appartenant à des producteurs de lait qui partagent un projet et des intérêts. La coopérative a un contrat fait d'obligations réciproques avec chaque adhérent. Elle s'engage à collecter tout le lait qui lui est apporté, à le valoriser et le rémunérer. Seul l'adhérent a la possibilité de mettre fin au contrat à chaque échéance (sauf raisons graves justifiant l'exclusion d'un adhérent). Dans les montagnes françaises (Delfosse, 2006 ; Ricard, 2014), le système coopératif traditionnel qui s'est diffusé est celui de la « gestion indirecte »². Il permet aux producteurs, par opposition au système de « vente de lait »³, de négocier avec leur acheteur un meilleur prix du lait. Autour des années 1960, les premières coopératives dites « à gestion directe »⁴ se sont créées dans des zones où les producteurs s'estimaient insuffisamment rémunérés par leurs acheteurs. En termes de taille économique, il coexiste des coopératives de petite dimension économique, et des groupes coopératifs d'envergure nationale ou internationale comme Sodiaal (Dänzer-Kantof *et al.*, 2012), 3^{ème} coopérative laitière européenne et 5^{ème} mondiale.

- 3 Nous faisons l'hypothèse que ces divers types de coopératives jouent des rôles différents mais essentiels pour le maintien des élevages laitiers dans les territoires de montagne. À partir d'une étude de cas portant sur deux bassins laitiers des Alpes du Nord françaises, nous décryptons les histoires contrastées des coopératives et de leurs interrelations, les relations entre les coopératives laitières et leurs adhérents, et leurs liens aux territoires. La discussion des résultats présente les apports et les limites de ce travail et met en évidence les rôles des coopératives dans le maintien de l'élevage laitier en montagne mais aussi les facteurs de fragilité et des limites à leurs actions.

Méthodologie et terrain d'étude

Deux bassins laitiers des Alpes du Nord françaises

- 4 Nous avons choisi d'étudier deux bassins laitiers où se pose la question du devenir de la production laitière : celui des Quatre-Montagnes (canton de Villard de Lans), et celui de la communauté de communes Cœur de Chartreuse. Ces deux bassins laitiers ont des contextes relativement proches : proximité de l'agglomération grenobloise ; inclus dans des Parcs Naturels Régionaux (PNR), celui du Vercors créé en 1970 pour les Quatre-Montagnes et celui de Chartreuse créé en 1995 pour le Cœur de Chartreuse ; attrait touristique et forte pression d'urbanisation ; recouvrant des zones d'appellation fromagères : l'AOC⁵ Bleu du Vercors-Sassenage (Quatre-Montagnes), l'IGP⁶ Saint-Marcellin (Quatre-Montagnes et Cœur de Chartreuse) et l'IGP Tomme et Emmental de Savoie (Cœur de Chartreuse). Mais ils diffèrent par d'autres critères : dans le Cœur de Chartreuse, une densité laitière plus importante (18 millions de litres contre 7 millions sur les Quatre-Montagnes), et une plus forte présence d'opérateurs collectant et valorisant le lait ; des différences de formes de coopératives et de leur place entre les deux bassins laitiers :

100 % du lait des Quatre-Montagnes est collecté par la coopérative Vercors Lait et le groupe coopératif Sodiaal, la coopération étant moins présente en Chartreuse (25 % du lait collecté par la coopérative des Entremonts et Sodiaal, les autres producteurs livrant à des opérateurs privés, dont certains *via* une coopérative de vente, la coopérative de Miribel).

Méthode d'étude

- 5 Pour les Quatre-Montagnes, nous avons mené une investigation poussée croisant des sources bibliographiques et des entretiens auprès de personnes ressources afin de reconstituer la chronique historique du bassin laitier (Napoléone *et al.*, 2015, à paraître). Nous avons également réalisé des entretiens semi-directifs, 27 avec des éleveurs laitiers et 4 avec des responsables et techniciens des coopératives laitières, afin de cerner l'histoire et les évolutions des structures, de leurs stratégies, des interrelations entre coopératives et adhérents et de leurs liens avec les autres acteurs du territoire. En contrepoint, nous avons étudié le cas du Cœur de Chartreuse sur la base d'entretiens auprès de producteurs laitiers, de responsables de coopératives, ainsi qu'auprès de la Fédération Départementale des Coopératives laitières (FDCL) des Savoies, qui intervient sur les deux terrains. Nos analyses se sont attachées à identifier et caractériser : à l'échelle de chaque coopérative, les relations entre les éleveurs et leurs coopératives, et à l'échelle du bassin laitier, les coordinations entre coopératives et leurs liens au territoire, en replaçant ces interrelations dans une perspective historique.

Les coopératives laitières en présence

Des histoires contrastées...

- 6 Les coopératives en présence dans les Quatre-Montagnes et le Cœur de Chartreuse ont des histoires contrastées qui sont résumées dans le tableau 1. Vercors Lait et la coopérative des Entremonts ont axé leur stratégie sur un lien fort au territoire, une valorisation par des fromages sous signe de qualité et la vente directe, alors que la coopérative de Miribel, n'ayant pas réussi à effectuer certaines évolutions nécessaires, est devenue coopérative de vente. Ces trois coopératives ont conservé des zones de collecte limitées. Le groupe coopératif Sodiaal est présent dans ces zones car la coopérative Dauphilait, près de Grenoble, collectait une partie des Quatre-Montagnes et du Cœur de Chartreuse, et, par le jeu de fusions avec d'autres coopératives régionales au sein d'ORLAC, s'est trouvée intégrée au groupe.

Tableau 1 : Bref historique des coopératives opérant dans les Quatre-Montagnes et le Cœur de Chartreuse

Repères chronologiques	Type (*)	Événements	Relations producteurs/coop (échelle locale)	Relations coop/coop et coop/territoire
VERCORS-LAIT (Quatre-Montagnes)				

1924	GI	Création fruitière de Villard de Lans		
1956	GD	Création Vercors Lait - Fusion entre coopératives locales		
1973-74		Nouveau site de transfo du lait	Producteurs achètent terrain. Départ de certains producteurs (1 ^{ère} scission)	Pas de soutien de la collectivité locale
Années 80	GI puis CV	Difficultés => location puis vente à Fromalp, puis Besnier (qui deviendra Lactalis)		
Années 90		AOC Bleu du Vercors-Sassenage obtenue en 1998	Initiative producteurs pour créer une AOC fromagère	
2003		Retrait de Lactalis	Volonté des producteurs de garder outil de transfo. local => investissement, reprise en GD	Soutien des acteurs locaux : communauté de communes rachète les murs et PNR Vercors rachète le camion de collecte
2007	GD	Difficultés => nouvelle équipe dirigeante	2 ^{ème} scission : départ de certains producteurs	Accord de vente Vercors Lait / Sodiaal
Depuis 2007		Amélioration situation économique, nouveau cahier des charges...	Implication producteurs dans orientations de la coop	Projet de développement collecte bio et accords de collecte avec Sodiaal
Enjeux actuels : Mieux valoriser le lait en augmentant la part de lait transformé en fromages, obtenir une bonne valorisation des fromages, diversifier les lieux de vente directe, éviter la baisse de volume de lait produit sur le bassin laitier.				
COOPERATIVE DES ENTREMONTS (Cœur de Chartreuse)				
1935	GI	Création coopérative		

Depuis 1985	GD	Adoption du cahier des charges IGP Tomme de Savoie.		Soutien collectivité locale (achète murs et les loue à la coop, fait les travaux)
		Arrêt de production de la Tomme de Savoie	Arrivée de producteurs isérois de la coop de Miribel, donc pas sur la zone d'appellation	
		Négociation de l'intégration des éleveurs isérois dans les IGP Tomme de Savoie, Saint-Marcellin et raclette		
Enjeux actuels : assurer la transmission de la gestion de la coopérative et de la transformation fromagère, être moins dépendant de certains clients trop importants dans la formation du chiffre d'affaires.				
COOPERATIVE DE MIRIBEL (Cœur de Chartreuse)				
1931		Création coopérative, fabrication fromages		
1995	Auparavant en GD, passage à CV	Impossibilité d'assurer les investissements pour la mise aux normes de l'outil de transformation	1 ^{ère} scission : des producteurs partent à la coop des Entremonts (modes de production similaires et volonté d'être dans une coop en GD qui valorise bien le lait)	Vente du lait à Sodiaal
2007	CV	Crise du lait	2 ^{ème} scission : des producteurs partent à la coop des Entremonts (difficultés économiques + désaccords sur orientations de la coop)	Sodiaal cesse la collecte des producteurs de la coop de Miribel qui doit trouver un nouvel acheteur (fromagerie de Ste Colombe)

Enjeux actuels : renouvellement des exploitations agricoles avec si possible une diversité de tailles de structures qui puissent trouver des repreneurs.				
SODIAAL (Quatre-Montagnes et Cœur de Chartreuse)				
1942	CV	Création de la Société laitière Agricole		Située à Grenoble mais collectant sur 4 Montagnes et Cœur de Chartreuse
1951	GD	Passage à Dauphilaït		
1961		Fusion de coopératives régionales : création de l'URLAC ⁷		Coop d'origine engagée dans mouvement de concentration
1966		URLAC devient ORLAC ⁸ . Création usine de transformation à Vienne		Unités de transformation extérieures aux bassins laitiers étudiés (Vienne et Saint Etienne)
1990	CV (ORLAC)	Activités de transformation et commercialisation de produits laitiers cédées à Sodiaal		
2000		Refondation du groupe en une coop unique avec maintien des coop régionales		
2007		Fusion des unions régionales dans une entité unique		
Enjeux actuels : pour Sodiaal, garder sa position de leader sur un marché du lait très concurrentiel et mondialisé, réduire coûts de production, optimiser le fonctionnement de l'outil de transformation. Pour chaque Union, justifier de son existence tout en servant les intérêts du groupe.				

(*) GD : gestion directe ; GI : gestion indirecte ; CV : coopérative de vente.

... des coordinations et des tensions entre coopératives

- 7 Dans les Quatre-Montagnes, des coordinations se sont établies entre coopératives. Sodiaal a initié une collecte de lait bio, afin d'approvisionner son usine de Saint-Etienne spécialisée sur les laits bio et infantiles. La quantité de lait nécessaire (2 millions de litres)

impliquait d'y associer Vercors Lait. Un accord de collecte a été passé entre les deux coopératives, qui englobe l'ensemble du lait produit sur le Plateau : Vercors Lait collecte tout le lait (3 millions de litres), utilise ce qui est nécessaire à sa production de fromages, et Sodiaal récupère les excédents, avec l'avantage de pouvoir charger des citernes pleines. Depuis 2007, Sodiaal, dans le cadre d'un accord de vente, rachetait déjà à Vercors Lait le lait non utilisé pour la production fromagère⁹. Ces accords présentent des avantages pour les deux coopératives. Vercors Lait peut écouler le lait qui n'est pas valorisé par la production de fromage à des conditions tarifaires acceptables¹⁰. Pour Sodiaal, cela permet une réduction des coûts logistiques et un approvisionnement important et régulier de ses usines de Vienne et Saint-Étienne.

- 8 Au contraire, dans le cas du Cœur de Chartreuse, les coopératives laitières fonctionnent indépendamment, voire en tension les unes par rapport aux autres. Ainsi, lors de la crise du lait en 2007, la coopérative de Miribel a connu des difficultés économiques, les adhérents étaient en désaccord sur les orientations à prendre : soit rejoindre la coopérative des Entremonts mais avec des changements de modes de production (cette coopérative interdisant les ensilages d'herbe et de maïs), soit rester à la coopérative de Miribel avec un contrat de vente à Sodiaal. Sept producteurs ont choisi de rejoindre la coopérative des Entremonts. Sodiaal a alors cessé de collecter les producteurs restants de la coopérative de Miribel qui a dû trouver un nouvel acheteur.

Quelles interrelations entre les coopératives laitières et leurs adhérents ?

L'engagement des producteurs vis-à-vis de leur coopérative : une question de distance ?

- 9 Le principe « un homme, une voix » permet aux agriculteurs de participer aux décisions de la coopérative. Le fonctionnement des coopératives et la place qu'y prennent les producteurs ne sont cependant pas les mêmes selon leur type et leur taille économique. Dans les coopératives à gestion directe et de vente des deux bassins laitiers, la petite taille économique et la proximité géographique favorisent l'implication directe des producteurs dans le fonctionnement de la coopérative et dans ses orientations. « Être dans une petite coopérative où vous êtes quand même relativement impliqué, c'est beaucoup plus valorisant », dit un adhérent de Vercors Lait. Et dans les périodes de difficultés, l'engagement des producteurs a pu contribuer à sauver la coopérative, mais aussi la production laitière locale. Ce fut le cas en 2003 lors du retrait de Lactalis : « Soit ils arrêtaient et tout le monde arrêtrait ou soit de toute façon, l'usine allait fermer et on allait perdre l'AOC aussi. Donc... voilà, on a racheté pour se sauver », explique un éleveur¹¹. En 2007, l'engagement des producteurs de Vercors Lait s'est traduit sur le plan financier (reports de paie de lait), mais aussi par une implication en termes de travail, pour la fabrication ou la vente des fromages. Mais cette proximité peut être source de tensions dès lors que des désaccords surviennent sur la gestion ou les orientations à prendre, ou en situation de crise économique. Cela peut amener à des départs de coopérateurs vers d'autres structures.
- 10 La situation est différente dans un groupe tel que Sodiaal. Certains éleveurs enquêtés y sont adhérents de père en fils, d'autres y sont venus du fait des difficultés dans leur

coopérative (cas d'éleveurs ayant quitté Vercors Lait, pour des raisons relationnelles autant qu'économiques). Les adhérents de Sodiaal enquêtés ont été peu impliqués directement dans les évolutions du groupe. Certains le regrettent, d'autres y sont indifférents et privilégient la sécurité que leur apporte un groupe de grande taille. Ils peuvent participer aux différentes dynamiques proposées. Un des éleveurs des Quatre-Montagnes participe par exemple aux réunions d'un groupe bio de Sodiaal, ce qui renforce ses relations sociales et professionnelles avec d'autres adhérents.

Les actions des coopératives vis-à-vis de leurs adhérents

- 11 Les coopératives doivent gérer le lait produit par leurs adhérents, en quantité et en qualité, de façon à les rémunérer au mieux, ce qui implique de répondre aux attentes du marché, voire de les anticiper. Les coopératives agissent vis-à-vis des adhérents essentiellement sur deux plans : le prix du lait, et sa qualité.
- 12 - *La définition du prix du lait.* Avant la fin des quotas, les coopératives sont parties prenantes¹² des négociations de l'interprofession laitière pour définir le prix de base du lait. Les coopératives en gestion directe définissent ensuite chacune leur grille de rémunération du lait selon sa qualité, avec divers critères selon la destination du lait et sa transformation éventuelle en fromages, selon les périodes de l'année (prix plus élevé l'été, période structurellement déficitaire en lait), en fonction du respect d'un cahier des charges. Cela peut conduire à des pénalités ou des primes, ces dernières dépendant aussi des possibilités financières de la coopérative. Par exemple, ce n'est qu'en fin d'exercice 2012-2013 que Vercors Lait a pu mettre en place une prime « butyrique »¹³. Les coopératives de vente offrent un interlocuteur unique aux laiteries et font poids dans la négociation des prix du lait. Ainsi la coopérative de Miribel a négocié une prime « IGP Saint-Marcellin » pour ses adhérents, ce dont n'ont pas bénéficié les producteurs livreurs individuels. En prévision de la fin des quotas laitiers, les coopératives ont réfléchi à de nouveaux systèmes de rémunération du lait pour permettre une adaptation des éleveurs aux futures caractéristiques du marché : c'est le cas de Sodiaal avec un système « volume-prix »¹⁴.
- 13 - *L'amélioration de la qualité du lait et sa valorisation.* Les coopératives accompagnent les producteurs autour d'actions sur la qualité sanitaire du lait et, pour celles concernées, sur sa fromageabilité¹⁵. Sodiaal développe de plus diverses démarches qualité visant à mieux répondre aux exigences du marché et permettre une meilleure rémunération du lait de ses producteurs. C'est le cas de démarches telles que « le lait de ma région », « le lait des petits producteurs », ou « le lait oméga 3 », ou encore de l'engagement dans le bio : pour le directeur de Sodiaal Union Sud-Est, il s'agit de compenser le manque de compétitivité de certaines zones de montagne par la valorisation de qualités spécifiques. La Route du Lait est une démarche globale de qualité du groupe allant au-delà de la seule qualité du produit¹⁶.
- 14 Par ailleurs, Sodiaal, pour gérer au mieux l'offre et la demande ainsi que l'utilisation de ses unités de transformation, a mis en place un système de prévision de collecte *via* Internet. Ainsi, par leurs diverses demandes, les coopératives peuvent conduire les éleveurs à opérer certaines transformations dans leur système de production (alimentation des animaux, périodes de vêlage, passage au bio, etc.). Pour les accompagner, un appui technique peut être réalisé par des techniciens de la coopérative

(cas de Sodiaal), ou délégué au Contrôle Laitier (Vercors Lait) ou à la FDCL (coopérative des Entremonts).

Discussion : quels rôles des coopératives pour le maintien de l'élevage laitier en montagne ?

Apports et limites du travail

- 15 Nous avons analysé finement le fonctionnement et l'évolution d'un bassin laitier de montagne et la place qu'y prennent les coopératives. Nos analyses, et en particulier l'approche diachronique, ont permis de discerner la diversité et les évolutions des types de coopératives (avec le passage possible d'une même coopérative d'un type à un autre : gestion indirecte/directe/coopérative de vente), de leurs liens aux adhérents (avec différentes formes d'engagement des producteurs vis-à-vis de leur coopérative), des relations entre coopératives (coordinations et accords « gagnant-gagnant », ou tensions et concurrences), et des liens des coopératives avec les territoires étudiés (avec différentes formes d'ancrage territorial). Ce travail reste toutefois exploratoire et d'ordre qualitatif. Nous n'avons pas quantifié les effets des évolutions des stratégies des coopératives sur les exploitations et le territoire lui-même. De plus, si l'étude détaillée du bassin laitier des Quatre-Montagnes a été confrontée à celle du Cœur de Chartreuse, la généralisation des résultats nécessiterait d'effectuer le même type d'analyses dans d'autres terrains d'étude.

Des rôles positifs des coopératives pour le maintien de l'élevage laitier en montagne...

- 16 Martin-Noël (1962) notait déjà à propos de Dauphilait que « sans la coopérative, des centaines d'agriculteurs auraient été amenés [...] à abandonner des fermes qui ne peuvent vivre que de leur production laitière ». Dans les coopératives, contrairement aux entreprises privées, les adhérents sont à la fois propriétaires et fournisseurs de la coopérative. Il existe ainsi une communauté d'intérêt entre la coopérative et ses adhérents, qui est de nature à rassurer les producteurs dans un contexte de forte incertitude accentuée par la fin des quotas laitiers. Nous avons constaté que les éleveurs pouvaient ainsi apprécier de prendre part aux décisions d'orientation de la coopérative (cas de Vercors Lait, de la coopérative de Miribel et des Entremonts), ou être rassurés par la garantie offerte par un groupe coopératif de grande taille (cas de Sodiaal). Cependant, la relation entre adhérents et coopérative ne se limite pas aux aspects économiques : certains producteurs rencontrés ont insisté sur l'importance pour eux de l'échange, qu'il soit d'ordre technique ou social. Cet échange social dans le secteur coopératif serait ainsi générateur de confiance et contribuerait à la fidélisation des adhérents (Barraud-Didier *et al.*, 2012). La communauté d'intérêt entre coopératives et adhérents peut inciter ceux-ci à s'impliquer de façon active dans le fonctionnement et le devenir de leur coopérative, comme cela est illustré par l'histoire de Vercors Lait. Pour les coopératives à gestion directe, la proximité spatiale semble en outre pouvoir favoriser une vision commune de la production et de ses liens au territoire, en termes de pratiques, de valorisation des ressources locales (cas de l'AOC Bleu du Vercors-Sassenage), mais aussi d'image (Angeon *et al.*, 2006). Les acteurs territoriaux peuvent à ce niveau jouer un rôle facilitateur : ainsi,

le projet de re-création et de valorisation de l'identité territoriale au travers de l'AOC Bleu du Vercors-Sassenage a pu trouver le soutien de la communauté de communes et du PNR.

- 17 L'ancrage territorial des coopératives (notamment pour une coopérative à gestion directe telle que Vercors Lait, inscrite dans son territoire et engagée dans la valorisation d'un produit local), ainsi que les liens que les coopératives entretiennent avec leurs adhérents, redonnent de l'importance au temps long : ceci paraît constituer « une voie de mise en compatibilité du temps court de la concurrence mondiale avec le temps long des territoires » (Zimmermann, 2005), particulièrement nécessaire au secteur agricole comme au développement territorial. L'engagement réciproque entre les coopératives laitières et leurs adhérents semblent donc de nature à favoriser le maintien de l'activité agricole dans le territoire. Selon Filippi *et al.* (2008), « en important de la valeur ajoutée supplémentaire dans leurs régions d'origine, ces groupes contribuent au développement économique de leurs adhérents, mais également de leurs territoires ». Dans les bassins laitiers étudiés, cela peut se traduire notamment en termes de vitalité économique, de capacité à valoriser les ressources du territoire et l'identité territoriale, ainsi que d'entretien du paysage¹⁷. Et l'on a vu qu'en retour les collectivités territoriales se sont impliquées dans le sauvetage de Vercors Lait et le soutien à l'AOC Bleu du Vercors-Sassenage, ou activent les projets de développement de la coopérative des Entremonts.

... mais aussi des points de fragilité et des limites

- 18 Nos études de cas nous ont amené à identifier des points de fragilité et des limites au rôle des coopératives. En effet, si les adhérents partagent les profits, ils partagent également les risques, liés aux choix de gestion et d'orientation, mais liés aussi aux évolutions de la conjoncture économique, des politiques publiques, de la concurrence, de la démographie agricole comme non agricole (transmission des exploitations laitières et accès au foncier).
- 19 Une coopérative laitière n'est pas délocalisable et doit collecter le lait de ses adhérents : maintenir une certaine densité laitière est donc indispensable. Pour Vercors Lait, la baisse du volume ces dernières années risque d'amener à un seuil critique en deçà duquel le maintien de l'outil de transformation ne serait plus rentable. À la coopérative des Entremonts, la diminution du nombre d'exploitations rend la coopérative plus dépendante de quelques grosses exploitations. Une production répartie entre un nombre important d'exploitations, ainsi que la diversification des clients, sont des enjeux pour ces coopératives à l'aire géographique peu étendue. Les coopératives opérant à des échelles spatiales plus larges disposent d'autres leviers d'action : c'est le cas de Sodiaal, qui peut jouer sur la complémentarité entre bassins de production et entre producteurs. Toutefois, ainsi que l'exprime un responsable de Sodiaal : « le lait appelle le lait », insistant sur la nécessité d'une certaine densité laitière, sans laquelle le bassin laitier risquerait à terme de n'avoir plus de contrôle laitier ni de vétérinaire, tandis que le coût de collecte deviendrait prohibitif du fait de l'éparpillement des exploitations et de volumes de lait trop faibles.
- 20 Par ailleurs, les producteurs répondent de manières diverses aux incitations des coopératives. Par exemple, en ce qui concerne la désaisonnalisation de la production, certains éleveurs enquêtés affirment qu'ils ne peuvent pas ou ne souhaitent pas s'y contraindre, invoquant une prime jugée insuffisante ou une organisation du travail qui ne leur convient pas¹⁸. Les incitations et obligations des coopératives vis à vis des

producteurs peuvent faire l'objet de désaccords et dans certains cas conduire au départ d'adhérents, ce qui peut fragiliser une structure surtout si elle est de petite dimension. Ainsi, Vercors Lait et la coopérative de Miribel ont connu deux vagues de départs d'adhérents dues à des désaccords, l'un sur les modes de production, l'autre sur les orientations de la coopérative. Dans les deux cas, des adhérents ont pu être attirés par une autre coopérative valorisant mieux le lait (Sodiaal dans les Quatre-Montagnes, la coopérative des Entremonts en Cœur de Chartreuse) et on peut alors voir se dessiner des formes de concurrence entre coopératives dans des situations de crises.

- 21 Il est également ressorti de nos études de cas le rôle des collectivités territoriales dans les évolutions des coopératives « locales ». Par exemple, lorsque Vercors Lait a voulu renouveler son usine de transformation dans les années 70, elle s'est heurtée aux collectivités qui ne voulaient pas voir s'implanter à proximité immédiate du village ce type de complexe, jugé incompatible avec le développement touristique de la zone. À l'inverse – autre époque, autres priorités –, lorsque Vercors Lait était au bord de la faillite en 2007, la communauté de communes a soutenu la coopérative en rachetant les murs et le PNR le camion de collecte. En Chartreuse, les collectivités n'ont pas souhaité s'engager aux côtés des producteurs de la coopérative de Miribel qui, de coopérative à gestion directe, est devenue coopérative de vente. La coopérative des Entremonts est par contre soutenue par les collectivités. Mais une unité de méthanisation, mise en place avec l'aide de la communauté de communes, n'a jamais fonctionné, et l'on peut se demander si certaines opportunités de financement public ne précipitent pas parfois des projets insuffisamment mûris au niveau des coopératives.

Conclusion et perspectives

- 22 Cet article apporte un éclairage sur la façon dont les coopératives laitières contribuent au maintien de la production laitière dans les territoires de montagne. Les coopératives présentent des atouts pour sécuriser les producteurs de lait et contribuer à les maintenir dans leur production. La communauté d'intérêts entre producteurs et coopératives, ainsi que les coordinations entre coopératives, sont apparues comme des éléments essentiels. Des points de fragilité et des tensions ont toutefois été repérés : deviendront-ils critiques ? Les exploitants peuvent en effet choisir d'abandonner la production laitière, voire l'agriculture, pour des raisons économiques, mais aussi par refus de l'astreinte quotidienne de la traite ou à cause de problèmes fonciers contraignant l'agrandissement des surfaces exploitées ou des bâtiments. La forme coopérative pourra-t-elle enrayer la baisse du nombre d'exploitations laitières ? L'enjeu aujourd'hui pour les coopératives laitières est de maintenir une dynamique dans les bassins laitiers de montagne, d'aider à la reprise d'exploitations laitières par des jeunes, et de maintenir leur compétitivité et celle de leurs adhérents, dans un paysage laitier en pleine reconfiguration où les territoires de montagne doivent garder leur place.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGEON V., CARON P., LARDON S., 2006 – « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans le processus ? » in *Développement Durable et Territoires*, dossier 7 « Proximité et environnement », 23 p. (doi : 10.4000/developpementdurable.2851)
- BARRAUD-DIDIER V., HENNINGER M.C., ANZALONE G., 2012 – « La distanciation de la relation adhérent-coopérative en France ». In *Études rurales*, 2012/2 n° 190, p. 119-130
- DÄNZER-KANTOF B., LEFEBVRE V., TORRES F., 2012 – *Le lait, tout le lait. Une histoire de Sodiaal, le premier groupe coopératif laitier français*. Félix Torres éditeur, 2012
- DELFOSSÉ C., 2006 – « La localisation de la production fromagère : évolutions des approches géographiques ». In *Géocarrefour*, vol. 81/4 (2006), 13 p. (doi : 10.4000/geocarrefour.1674)
- DERVILLÉ M., VANDENBROUCKE P., BAZIN G., 2012 – « Suppression des quotas laitiers et nouvelles formes de régulation de l'économie laitière : les conditions patrimoniales du maintien de la production en montagne ». In *Revue de la Régulation*, 12, 2ème semestre, automne 2012, 21 p. (<http://regulation.revues.org/9848>)
- DUVALEIX S., CORDIER J., HOVELAQUE V., 2003 – « Vers un nouvel engagement coopératif dans le secteur laitier ». In *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 288, 2003, p. 37-47. (http://recma.org/sites/default/files/288_037047.pdf)
- FILIPPI M., 2004 – « Réorganisations dans la coopération territoriale : proximités et solidarité territoriale ». In *Économie Rurale*, n° 280, 2004, p. 42-58. (doi : 10.3406/ecoru.2004.5472)
- FILIPPI M., FREY O., TORRE A., 2008 – « Les stratégies d'ancrage territorial des groupes coopératifs agricoles français, mesures de la diversité ». 2èmes Journées de recherche en sciences sociales, INRA-SFER-CIRAD, 11 et 12 décembre 2008, Lille, France.
- FILIPPI M., FREY O., MAUGET R., 2009 – « Les coopératives agricoles face à l'internationalisation et à la mondialisation des marchés ». In *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 310, 2009, p. 31-51. (http://recma.org/sites/default/files/310_031051.pdf)
- FILIPPI M., 2012 – « Affirmer le modèle coopératif français : entre ancrage territorial et développement territorial ». INRA-SAD, Résultats de recherche, n° 37/2012, 4 p.
- FORESTIER M., MAUGET R., 2000 – « De la coopérative au groupe coopératif agro-alimentaire ». in *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 278, p. 1-15. (http://recma.org/sites/default/files/278_016030.pdf)
- KOULITCHIZKY S., MAUGET R., 2003 – « Le développement des groupes coopératifs agricoles depuis un demi-siècle. À la recherche d'un nouveau paradigme ». In *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 287, 2003, p. 14-40. (http://recma.org/sites/default/files/287_014040.pdf)
- MARTIN-NOËL J., 1962 – « Une grande coopérative laitière alpine : Dauphilait ». In *Revue de Géographie Alpine*, 1962, tome 50, n° 4, p. 659-664. (doi : 10.3406/rga.1962.1008)
- MAUGET R., 2008 – « Les coopératives agricoles : un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation ». In *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 307, 2008, p. 46-57. (http://recma.org/sites/default/files/307_046057.pdf)

NAPOLÉONE M., CORNIAUX C., ALAVOINE-MORNAS F., BARRITAU V., BOUTONNET J.P., CARVALHO S., COURNUT S., DUTEURTRE G., HAVET A., HOUDARD M., ICKOWICZ A., MADELRIEUX S., MORALES H., POCCARD R., TOURRAND J.F., CORREA P., ARBELETCHÉ P., PIEDRABUENA L., 2013 – Localisation/globalisation : diversity of processes in eight dairy basins. EAAP 2013, session 2b, Nantes, France, 26-29 august 2013

NAPOLÉONE M., CORNIAUX C., LECLERC B. (Coord). À paraître en 2015. *Voies-lactées. Dynamique des bassins laitiers entre globalisation et territorialisation*. Ed. Cardère. 240 p. (Ouvrage à paraître mi-2015).

RICARD D., 2014 – « Les mutations des systèmes productifs en France : le cas des filières laitières bovines ». In *Revue Géographique de l'Est*, vol. 54, 1-2 (2014), 23 p. (<http://rge.revues.org/5180>)

ZIMMERMANN J.B., 2005 – « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial ». In *La Revue de l'Ires*, 2005/1, n° 47, p. 21-36. (<http://www.ires-fr.org/images/files/Revue/R47-1.pdf>)

NOTES

1. Dans l'agriculture, les coopératives sont fédérées à différents niveaux : sectoriel avec des déclinaisons départementale, régionale et nationale (ex. pour le lait : Fédérations Départementales -FDCL-, Régionales -FRCL- et Nationale -FNCL- des Coopératives Laitières), et intersectoriel (Coop de France).
2. Les coopératives à gestion indirecte possèdent un outil de transformation mais établissent un partenariat avec un fromager qui achète le lait des adhérents, fabrique le fromage dans les locaux de la coopérative et le vend.
3. Les coopératives de vente assurent seulement la collecte du lait dans les exploitations et sa commercialisation.
4. Les coopératives à gestion directe possèdent un outil de transformation, et assurent également la fabrication et la commercialisation des produits dérivés du lait.
5. Appellation d'Origine Contrôlée, obtenue en 1998
6. Indication Géographique Protégée
7. Union Régionale laitière agricole coopérative
8. Organisation Régionale laitière agricole coopérative
9. Cet accord permettait à Vercors Lait de vendre ses excédents de lait à des prix acceptables. Depuis, Vercors Lait a augmenté sa part de lait transformé, qui est passée d'environ 40 % (soit 2,3 /5,4 M de L) en 2009 à 80 % en 2013 (soit 3,3/4,2M de L)
10. Avant la mise en place de cet accord (période 2003-2007), Vercors Lait vendait ses excédents de lait sur le marché « Spot », avec un prix du lait dépendant de l'offre et de la demande, donc sans aucune garantie.
11. Selon cet éleveur, des problèmes de coûts (collecte, « importation » de lait de plaine pour faire fonctionner la laiterie située dans les Quatre-Montagnes), ainsi que les velléités des producteurs de créer une fromagerie localement et un magasin de vente pour valoriser leur AOC, auraient incité Lactalis à se retirer et revendre les murs à Vercors Lait.
12. Via leur porte-parole, la FDCL, ou en direct pour Sodiaal.
13. Les butyriques sont des microorganismes omniprésents dans la terre, responsables de fermentations indésirables dans les fromages à pâte pressée cuite qu'ils font éclater. Ces bactéries continuent à vivre dans les ensilages et enrubannages, et peuvent se retrouver dans le lait. La prime vise à inciter les éleveurs à soigner leur façon de faire leurs enrubannages et l'hygiène lors de la traite, afin d'éviter la présence de butyriques dans le lait.
14. Système de double volume A et B avec prix différenciés : le volume A représente la plus grande part de la production de l'éleveur et son prix est garanti par la coopérative, le volume B est payé sur la base de la cotation internationale « beurre-poudre de lait », avec des aléas sur le

niveau de prix. La part du volume A est progressivement diminuée pour anticiper la fin des quotas.

15. La fromageabilité d'un lait est son aptitude à être transformé en fromage, elle dépend de sa composition (protéines, matières grasses), de ses qualités hygiéniques et de son aptitude à la coagulation.

16. La Route du Lait concerne la qualité du lait (composition, qualité bactériologique, garanties sanitaires...) mais aussi l'entretien des abords de la laiterie, le bien-être des animaux, la sécurité, le respect de l'environnement, etc. La Route du Lait vise à construire la démarche de développement durable du groupe et peut conduire à la certification des élevages.

17. Les élevages laitiers des zones de montagne sont souvent basés sur des systèmes herbagers contribuant à l'entretien des prairies (pâturage et fauche) et évitant leur embroussaillement.

18. Les éleveurs double actifs qui ont en hiver une activité liée aux sports d'hiver (moniteur de ski par exemple), ne peuvent assurer les vèlages à cette période, et préfèrent les orienter sur la fin de l'été ou l'automne. Les vaches sont alors tarées en été, ce qui, de plus, permet de les faire monter en alpage.

INDEX

Mots-clés : agriculture, élevage laitier, coopérative laitière, montagne, alpes

Keywords : dairy farming, dairy cooperative, mountain, alps

AUTEURS

FRANÇOISE ALAVOINE-MORNAS

Irstea - Centre de Grenoble. UR Développement des Territoires Montagnards. Domaine
Universitaire - 2 rue de la Papeterie - BP 76. 38402 Saint Martin d'Hères.
francoise.alavoine-mornas@irstea.fr

SOPHIE MADELRIEUX

Irstea - Centre de Grenoble. UR Développement des Territoires Montagnards. Domaine
Universitaire - 2 rue de la Papeterie - BP 76. 38402 Saint Martin d'Hères.